

3^e Assemblée Générale du Forum Syndical EuroMed
Pour la paix, la démocratie, le progrès économique et la justice sociale
Barcelone, 6-7 novembre 2005

Déclaration finale

Dix ans après la Conférence de Barcelone (1995), les organisations syndicales sont unanimes pour constater que les résultats sont bien en deçà des ambitions alors affichées. Le partenariat consistait à établir un lien entre développement économique, paix et démocratisation. Pour le mouvement syndical le bilan du Partenariat est décevant et il est difficile de ne pas constater son échec relatif.

Mais malgré toutes les critiques et réserves émises, pour le mouvement syndical, le Partenariat reste la voie à poursuivre. Son idée de base mérite d'être préservée et développée. Il demeure un cadre régional adéquat pour la coopération en Méditerranée y compris pour la démocratisation et la promotion des droits de l'homme à condition d'assurer sa cohérence et de le revitaliser avec un engagement politique plus ferme. De même la nouvelle Politique Européenne de Voisinage, dont les objectifs et les Plans d'Action se réfèrent explicitement à des mécanismes de consultation sociale, à la politique de l'emploi, à la liberté syndicale et aux conventions internationales sur le droit du travail. Cela ouvre une perspective intéressante pour le Forum Syndical Euromed.

Le Forum Syndical Euromed constate que

1. La Méditerranée n'est pas devenue une zone de paix.
2. La situation économique et sociale ne s'est pas améliorée.
3. Le partenariat n'a pas contribué de façon effective à la création d'emplois.
4. La question migratoire reste un problème primordial non résolu dans le cadre du partenariat.
5. Peu de progrès démocratique et absence de dialogue social.

Le Forum Syndical Euromed réaffirme que Paix, respect des droits de l'homme, respect des droits de travailleurs fondés sur les normes de l'OIT, et politiques économiques favorisant le développement et le progrès social sont étroitement liés.

Pour une rénovation du partenariat

- a. **Pour un projet global et cohérent.** Il y a nécessité de dissiper les confusions liées à la multiplicité des initiatives politiques. Les projets doivent être complémentaires et

non concurrents. Nous partageons la revendication de l'Assemblée Parlementaire Euro Méditerranéenne de voir le processus revitalisé et intégré.

- b. Pour un renforcement du multilatéral et des intégrations régionales.** Un partenariat rénové devrait renforcer les principes du processus à savoir, égalité, coresponsabilité, solidarité et coopération dans le cadre multilatéral. La PEV ne peut vider le Partenariat de son caractère régional. Le Forum Syndical Euromed considère que la nouvelle Politique Européenne de Voisinage devrait inscrire dans ses priorités l'impulsion d'une intégration régionale et sous régionale Sud-Sud. Il y a lieu donc d'encourager une logique de coopération régionale et une véritable coopération Sud-Sud afin d'asseoir les bases d'un marché plus large et capable d'attirer les investissements étrangers et de développer les coopérations scientifiques, techniques et culturelles.
- c. Pour le co-développement.** Le Partenariat Euromed n'a pas amélioré le niveau de vie des travailleurs et des populations. En conséquence il ne doit pas se réduire à une simple zone de libre échange et doit se transformer en un cadre privilégié pour promouvoir le développement et la démocratie. Nous estimons que le libre échange n'est pas la réponse exclusive pour le développement. D'autres solutions complémentaires institutionnelles sont nécessaires pour créer un cadre efficace de stabilité et de réductions des écarts de niveau de vie, et ceci demande d'une coresponsabilisation de tous les partenaires et de conditionnalité au respect des normes internationales du travail.
- d. Pour une redéfinition les outils financiers.** Le Forum Syndical Euromed souligne la nécessité de renforcer et de redéfinir les différents outils d'aide financière européenne aux PPM (Banque Européenne d'Investissement, Meda, FEMIP) en favorisant des incitations pour les investissements européens dans la rive sud et l'allègement du fardeau de la dette extérieure, notamment par son réinvestissement dans des projet de développement. Le nouvel instrument financier de la PEV (2007-2014), appelé à succéder au programme MEDA, doit garantir les moyens financiers nécessaires pour la Méditerranée; actuellement il ne comporte aucune répartition de l'enveloppe budgétaire entre cette région et les pays de l'Est.
- e. Pour une politique active d'emploi.** Les organisations syndicales estiment que la création de l'emploi doit être un élément transversal du Partenariat et doit devenir un de ses objectifs prioritaires. Elles demandent pour cela la mise en oeuvre de mesures concrètes favorisant cette priorité. Un bilan devrait être fait pour prendre en compte l'impact des politiques de partenariat sur l'emploi.
- f. Pour les droits de les migrant.** Il est nécessaire qu'une réponse conjointe et global soit mise en oeuvre permettant de lutter dans les pays d'accueil pour l'égalité des droits des migrants au nord comme au sud et de favoriser dans les pays d'origine le développement durable et la création d'emploi. Le Forum Syndical demande aux Etats de ratifier la Convention des Nations Unies pour la Protection des droits des travailleurs migrants et leurs familles.
- g. Pour un partenariat basé sur les droits de l'homme et l'égalité de genre.** Le Forum Syndical tout en dénonçant les violations répétées aux droits de l'homme et a la liberté de presse, le manque de transparence et la corruption, estime indispensable que le partenariat Euromed et la PEV repose sur le respect des droits de l'homme dans leurs universalité et indivisibilité à savoir libertés civiles et politiques et droits économiques, sociaux et culturels. Le progrès social ne pourra se réaliser sans l'égalité des chances entre hommes et femmes.

- h. Pour une paix juste, globale et durable.** Les organisations syndicales condamnent toutes les formes de xénophobie et de racisme, d'extrémisme et d'intégrisme, de terrorisme et d'autoritarisme, et d'occupation militaire. Le dépassement de ces problèmes exige la démantèlement de toutes les armes de destruction massive, la reconstitution d'un projet social solidaire, la démocratie, le respect du droit international et le dialogue interculturel entre les peuples. Sur ce sujet nous saluons et nous appuyons l'initiative des Nations Unies d'Alliance des civilisations. Les organisations syndicales appellent les gouvernements à la résolution des conflits actifs dans la région entre autres celui du Chypre et du Sahara Occidental, conformément au droit international et aux résolutions des Nations Unies et aux propositions de son Secrétaire Général. Dans ce cadre, la résolution du conflit du Moyen Orient ne peut se réaliser qu'au travers du respect de la légalité internationale, l'application sans réserve des résolutions des NU, le retrait des forces d'occupation de tous les territoires occupés depuis 1967 et la reconnaissance au peuple palestinien le droit d'établir un Etat indépendant au Côté de l'Etat d'Israël. Les organisations syndicales insistent sur le fin rapide de l'occupation de l'Irak, ainsi que sur le rôle fondamental que doit jouer l'ONU dans le processus de recouvrement de la souveraineté, de la reconstruction et de la garantie de l'unité de ce pays. De même elles appuient les efforts entrepris par la CISL, la CMT et la CISA pour aider à la reconstruction et l'unité des forces syndicales en Irak sur la base de la démocratie et de l'indépendance afin que celles-ci jouent pleinement leur rôle dans la défense des intérêts des travailleurs et participer efficacement à la reconstruction d'un Irak libre, souverain et démocratique. Le Forum Syndical demande que toute la vérité soit faite sur l'assassinat du l'ancien Premier Ministre du Liban et que les coupables soient jugés. Cependant cette question doit s'inscrire dans le respect de la légalité internationale et non pas à des fins politiques qui se traduirait par de sanctions contre la Syrie et risquerait d'accentuer la déstabilisation de la Région.
- i. Forum Syndical et Société civile.** Le Forum Syndical se félicite du fait que depuis 1999 la coopération entre le Forum Syndical et les structures des ONG s'est consolidée et renforcée, tout en gardant et respectant réciproquement nos entités et nos autonomies. Nous souhaitons poursuivre notre participation en tant que Forum Syndical Euromed a l'activité de la Plateforme non gouvernemental Euromed.
- j. Solidarité et coopération syndicale.** Les organisations syndicales du nord et du sud, réunies dans le Forum Syndical Euromed, vont renforcer leur coopération et leur engagement pour que les relations Euro Méditerranéennes progressent. Nous resterons attaches au progrès économique et social, aux droits de l'homme et à la démocratie. Dans cet esprit, nous revendiquons un statut consultatif pour les partenaires sociaux dans le cadre du partenariat.

Document d'orientation et Plan de Travail

Demandes et propositions

L'emploi et les droits économiques et sociaux sont à la base des propositions suivantes qui se structurent sur trois principes :

- a) Le défi principal que doivent affronter conjointement les PPM et les pays européens est de savoir comment assurer les droits économiques et sociaux et garantir un emploi de qualité tant au Nord qu'au Sud de la Méditerranée et de faire des droits sociaux fondamentaux une réalité pour tous.
- b) Pour se faire il faut inclure la création d'emplois et l'amélioration des droits économiques et sociaux des PPM comme l'un des objectifs explicites et directs du Partenariat Euro-méditerranéen, et donc il est nécessaire d'entreprendre des actions directes en ce sens assorties de ressources financières spécifiques.
- c) Le principe de co-responsabilité base de toute véritable Association, c'est à dire la responsabilité partagée entre les pays de l'UE et les PPM sur les questions d'intérêt commun (l'emploi et la situation économique et sociale l'étant sans aucun doute). Ce qui implique l'absolue nécessité de rechercher conjointement des solutions et, éventuellement, de concevoir des stratégies communes et d'utiliser des ressources partagées pour mener bien ces propositions.

Dans le domaine institutionnel

- 1) Convoquer une grande Conférence Euro-méditerranéenne sur l'Emploi en 2006, à laquelle devront participer les gouvernements nationaux, les institutions euro méditerranéennes et communautaires, les acteurs sociaux et les experts, suivant en cela le modèle proposé par la Commission Européenne pour les Conférences sur les Droits de l'Homme et la Démocratisation et sur l'égalité des genres prévues pour 2006.
- 2) Convoquer périodiquement des Conférences Euro-Méditerranéennes des Ministres du Travail afin d'aborder la question de l'emploi dans la région.
- 3) Généraliser la création et le fonctionnement de « Groupes de Travail pour les Affaires Sociales » qui devront se réunir régulièrement au sein des Conseils d'Association bilatéraux entre l'UE et les PPM.
- 4) Créer des espaces stables de dialogue et de concertation sociale au niveau du Partenariat Euro-méditerranéen, avec la participation des agents sociaux tant de l'UE que des PPM et des institutions euro-méditerranéennes.

En matière de procédures

- 5) Établir des mécanismes de suivi et de surveillance multilatérale au niveau euro-méditerranéen sur la situation économique et sociale en général et de l'emploi en particulier, en promouvant particulièrement des programmes de formation en direction de jeune et des femmes a fin de faciliter leur accès aux marché de travail.
- 6) Incorporer à toutes les procédures de décision et de gestion des institutions, des politiques, des programmes et des actions euro-méditerranéennes (Zones de Libre

Échange, Programmes MEDA, Plans d'Action....) l'étude systématique et rigoureuse de leur impact sur l'emploi et la situation économique et sociale.

Quant au contenu des actions et des programmes euro-méditerranéens

- 7) Demander à être pleinement associés aux initiatives existant et futures en matière de formation et d'emploi.
- 8) Progresser vers la définition d'une Stratégie Euro-méditerranéenne de l'Emploi avec des objectifs communs établis par pays et vers la spécification d'engagements et d'instruments pour les atteindre. Son but est d'obliger les pays membres du PEM à établir des statistiques communes, des systèmes d'information et à faire une analyse conjointe des politiques de l'emploi.
- 9) Établir des mécanismes institutionnalisés de sauvegarde et de compensation par rapport aux conséquences sociales des actions et des politiques euro-méditerranéennes quand les indicateurs sociaux de référence à établir dépasseront des seuils minima à déterminer.
- 10) Dans le cadre des Plans d'action de Voisinage et des programmes MEDA, adopter des programmes et des actions spécifiques
 - a. de promotion du dialogue social et de la concertation au plan national dans les PPM ;
 - b. de renforcement de la liberté syndicale et de respect réel de l'autonomie des organisations syndicales, ainsi que de la coopération syndicale euro-méditerranéenne ;
 - c. d'encouragement à la représentation des travailleurs dans les entreprises et une protection juridique efficace des représentants des travailleurs ;
 - d. de développement d'actions, qui assurent la protection et la concrétion des droits fondamentaux inscrits dans les principales conventions de l'OIT, dont le droit à la grève, la négociation collective et le dialogue social, concrètement par des mesures assurant au droit du travail un caractère effectif (inspection du travail, etc.)

En relation avec la PEV :

- 11) Donner plus d'importance à l'emploi et aux droits sociaux dans les Plans d'Action. Cette préoccupation devant être reflétée dans les positions officielles et se traduire dans l'instrument de Voisinage et de Partenariat (2007-2014)
- 12) Créer des mécanismes formels de consultation avec les acteurs sociaux qui garantissent l'application effective des Plans d'Action dans tous leurs domaines d'action et spécifiquement dans celui de l'emploi et des droits économiques et sociaux.

En matière de Coopération Syndicale.

- 13) Inviter toutes les organisations syndicales euro-méditerranéennes et leurs structures à coordonner leurs activités dans la région en mettant en commun les moyens disponibles et en définissant des programmes d'action commun dans le cadre du Forum. Le Forum Syndical Euromed demande à l'OIT et particulièrement à l'ACTRAV d'étendre son assistance au Forum.